

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**11 juin 2026**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, BERNARD Patrick, FRUGIER Jérémy, GLANGETAS Bastien, Mesdames Nolwen DESGRANGES, Carla KEIMPEMA, FAURE-LAVIGNE Aline, FORGENEUF Marilyne.

**EXCUSES** : Messieurs LALAGUE Lionel qui a transmis son pouvoir à Monsieur BERNARD Patrick, ZUCCHI Richard qui a transmis son pouvoir à Monsieur LAVALLADE Jean-Jacques et Madame BRETON Virginie.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 juin 2026 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie dans la salle de réunion, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 04 juin 2026 et affichée le même jour.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des procès-verbaux des séances des 30 avril et 11 mai 2026 ;
- Création d'un multiservices :
  - Acquisition des éléments matériels et des droits nécessaires à l'exploitation du multiservices,
  - Fixation des conditions financières de mise à disposition du local multiservices,
  - Autorisation de solliciter des subventions,
  - Autorisation donnée au Maire de signer les actes et documents nécessaires à l'activité ;
- Demande de local pour une activité de massage bien-être ;
- Modification des statuts et de l'intérêt communautaire pour préciser le Service Public de la petite Enfance (SPPE) de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais ;
- Questions diverses.

Le secrétaire de séance est Madame DESGRANGES Nolwen.

Monsieur le Maire indique que la séance est enregistrée

## **1/ APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30 AVRIL ET 11 MAI 2026 :**

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présents.

## **2/ CREATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES :**

Monsieur le Maire distribue le plan du Multiservices et précise que celui-ci a été présenté à la Commission Travaux lors d'une réunion de préparation.

Monsieur le Maire précise qu'avec la fongibilité des crédits et les délégations qui lui ont été accordées, il pourrait se passer de l'accord du Conseil Municipal pour certaines décisions à prendre mais qu'il souhaite que celui-ci soit partie prenante du projet.

- **Acquisition des éléments matériels et des droits nécessaires à l'exploitation du multiservices :**

Monsieur le Maire évalue le matériel nécessaire à 5000 € maximum, il s'agit principalement d'occasion et énumère l'achat d'une machine à glaçons, d'un lave-verres, de tables et de chaises, de gondoles, d'une machine à café, de vitrines réfrigérées et d'un comptoir.

Monsieur le Maire précise qu'un budget de 20 000 € avait été prévu pour le projet global mais que cette somme ne suffirait probablement pas car l'achat d'une licence 3 (de préférence) ou 4 est envisagée et que son prix avoisinerait 12 000 euros (limite maximum). Il justifie cette acquisition par le fait d'offrir à

Bussière-Badil un lieu de vie et la possibilité de consommer un café de bonne-heure le matin ou une boisson l'après-midi, ce qui n'est pas possible actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'une Décision Modificative devra être faite car à cela, il faudra rajouter des travaux de mise aux normes électriques, des travaux de plomberie et le changement de la porte d'entrée à mettre aux normes.

A ces questions, le Conseil Municipal est en accord avec le projet à l'unanimité des présents.

- **Fixation des conditions financières de mise à disposition du local multiservices :**

Monsieur le Maire propose des conditions identiques à tous nos commerçants qui s'installent, à savoir :

- Loyer gratuit pendant 12 mois,
- Charges d'électricité gratuite pendant 6 mois,
- Eau gratuite pendant 3 mois
- Le montant du loyer proposé à l'issue de cette gratuité serait de 250 euros par mois, le bail serait effectué par le Notaire et coûterait à la commune 250 euros HT pour sa rédaction.

Concernant les conditions financières, le Conseil Municipal est en accord à l'unanimité des présents.

- **Autorisation de solliciter des subventions et autorisation donnée au Maire de signer les actes et documents nécessaires à l'activité :**

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite solliciter le Fond d'Equipement des Communes qui peut subventionner les projets comme celui du Multiservices et demande au Conseil Municipal son aval pour s'en occuper et signer le cas échéant les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique également que la Poste qui renouvelle les conventions avec les communes tous les 9 ans, a décidé de ne pas reconduire celle de Bussière-Badil au 1<sup>er</sup> décembre 2026. Monsieur le Maire rajoute néanmoins qu'une continuité du service aura bien lieu à cette date puisque l'intégration d'un Relais Postal est prévue au sein du Multiservices. Les Gérantes seront formées aux produits postaux et aux divers équipements.

**3/ DEMANDE DE LOCAL POUR UNE ACTIVITE DE MASSAGE BIEN-ETRE :**

Monsieur le Maire explique que Madame PISCHEDDA Sophie, a sollicité la location d'un local afin de proposer des massages bien-être à compter de début septembre 2026. Un petit local vacant à ce jour au niveau du Cabinet Médical lui a ainsi été proposé.

Monsieur le Maire propose des conditions identiques à celles des autres commerces soit la gratuité du loyer durant douze mois, les charges d'eau et d'électricité étant déjà payées.

- Le montant du loyer proposé à l'issue de la gratuité serait de 50 euros par mois (compte tenu de la superficie du local de 9m2). Le bail par tacite reconduction serait effectué par la Mairie et pour une durée d'un an.

Cette proposition est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

#### **4/ MODIFICATION DES STATUTS ET DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR PRECISER LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA CCPN :**

À la suite de l'élection du nouveau président de la CCPN, certains statuts ont été modifiés notamment ceux de la petite enfance. Changement des interrogations du Conseil Municipal qui n'appréhendait pas bien ces changements, Madame FORGENEUF Maryline, Conseillère Municipale a expliqué qu'il ne s'agissait que de modifications de termes, rien de plus.

Cette modification des statuts est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

#### **2/ QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil Communautaire du 21 mai 2026, 9 Commissions thématiques et 2 sous commissions de la CCPN ont été créées. Monsieur le Maire confirme que la participation aux commissions ne revêt aucun caractère obligatoire et qu'elle se fait sur la base du volontariat.

Monsieur le Maire précise que pour la **CLECT**, une délibération a déjà été prise lors d'un précédent Conseil municipal nommant Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE en tant que Titulaire et Madame Nolwen DESGRANGES en tant que suppléante.

- **Commission Tourisme, Culture et Communication :**
  - Titulaire : Monsieur BERNARD Patrick
- **Commission Environnement et Transition Ecologique :**
  - Titulaire : Madame FORGENEUF Marilyne
  - Suppléante : Madame KEIMPEMA Carla
- **Commission Urbanisme Habitat :**
  - Titulaire : Madame FORGENEUF Marilyne
  - Suppléante : Madame FAURE-LAVIGNE Aline
- **Commission Développement économique :**
  - Titulaire : Monsieur BERNARD Patrick
  - Suppléant : Monsieur GLANGETAS Bastien
- **Commission voirie infrastructures bâtiments :**
  - Titulaire : Monsieur ZUCCHI Richard

Monsieur le Maire évoque également la **Commission intercommunale des impôts directs** et explique que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires.

Il précise que cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale, et est informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable et donne avis sur la délimitation des secteurs d'évaluation, le classement des propriétés et les tarifs.

Aucun membre du conseil n'a souhaité participer à cette commission.

La séance est levée à 22h10

Monsieur le Maire

La secrétaire de séance

Jean-Jacques LAVALLADE

Nolwen DESGRANGES